Programme de formation Initiale des Psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Présentation de la Formation

Dans le cadre de la formation « Formation Initiale des Psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite », le Centre de formation AAAEP propose à ses stagiaires d'acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être d'un Professionnel performant et épanoui sur le terrain, maîtrisant les fondamentaux du Métier de Psychologue dans le cadre de la récupération du permis de conduire (déontologie, posture, empathie, écoute active, …)

Organisation et fonctionnement de la formation

- Durée totale de la formation : 9h soit 1 journée ;
- Formation à distance

Objectifs de Formation

- Connaître le cadre réglementaire et l'organisation administrative dans lesquels se déroule l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et candidats au permis de conduire ;
- Connaître les principales causes de l'accidentalité et les infractions et délits pouvant entraîner des pertes de points, des suspensions ou des annulations du permis de conduire ;
- Utiliser les méthodes et outils adaptés pour réaliser des évaluations psychotechniques ;
- Connaître les tests qui permettent de repérer les conduites et situations à risque les plus fréquentes en matière de sécurité routière ;
- Être sensibilisés sur les règles d'éthique et de déontologie à respecter dans le cadre de l'examen psychotechnique.

A la fin de cette formation, le stagiaire sera capable :

- D'identifier sa mission dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;
- D'informer correctement le candidat sur le déroulé de l'examen psychotechnique, son objectif, son cadre, ses résultats, ses éventuelles conséquences ;

- De connaître les principales données épidémiologiques de l'accidentalité routière ;
- D'identifier les principaux facteurs de risques d'accidents et repérer les comportements ou attitudes interférant avec la conduite ;
- De comprendre la multiplicité des mécanismes psychologiques mobilisés dans l'activité de conduite, ainsi que les capacités perceptives, cognitives, sensorielles, psychomotrices requises par cette tâche, et qui peuvent être examinés dans le cadre de l'évaluation psychotechnique ;
- De repérer les facteurs altérant les fonctions nécessaires à la tâche de conduite et les éventuels problèmes associés ;
- D'examiner et évaluer les capacités des différents profils de conducteurs soumis à cet examen.

Nature de la formation :

- Conformément à l'article L6313-1 du code du travail, cette formation s'inscrit dans le cadre des actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances.

Tarifs

Le prix de l'action de formation est fixé à 430,00 € net à payer par stagiaire.

Public visé et prérequis

- Public visé : la formation initiale s'adresse aux Psychologues inscrits au répertoire ADELI/RPPS et souhaitant se mettre en conformité afin de poursuivre ou d'entamer une activité de réalisation des tests psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;
- Exigences : Être en possession du diplôme de Psychologue, être inscrit au répertoire ADELI/RPPS ;
- Nombre maximum de stagiaires par session : 20 pour la formation initiale ;

Objectifs pédagogiques et contenu de formation

La formation met l'accent sur les problématiques psychologiques dont la prise en charge est susceptible de générer un gain en termes de sécurité routière.

Module 1 :

1. Les principales données épidémiologiques en matière de sécurité routière, recensées par le dernier rapport annuel disponible de l'observation national de la sécurité routière
    - Données générales
    - Les Usagers
    - Les collisions

- Ventilation des victimes selon leur classe d'âge et par catégorie d'usagers
- Les femmes et les hommes dans les accidents mortels
- La mortalité selon les régions de France Métropolitaine et d'Outre-Mer

2. Les aspects psychologiques et comportementaux en matière de sécurité routière
   - Etablir le profil des infractionnistes
   - Les seniors sur la route
   - Le Handicap face à la conduite
   - Les profils limites
   - Genèse des conduites à risque au volant (alcool, stupéfiant, excès de vitesse, troubles cognitifs, …)
3. Le cadre règlementaire et l'organisation administrative encadrant les examens psychotechniques
   - Replacer les Tests Psychotechniques dans la Sécurité Routière
   - Connaitre les sanctions réglementaires
   - Comprendre l'interopérabilité entre les Préfectures et les Psychologues

Module 2 :

1. Les Conditions de réalisation de l'examen
   - Dispositions relatives à l'évaluateur-Psychologue
   - Accueil de l'usager (salles, confidentialité, accessibilité, …)
   - Vérification de l'identité et des critères préconisant le passage d'un test psychotechnique
2. Le déroulement de l'entretien Individuel
   - Etablir le profil du conducteur (situation, usages et état du véhicule, appropriation du code de la route, confrontation aux faits, motivation à une réhabilitation)
   - Orienter l'entretien suivant le profil des candidats
   - Evaluation des facteurs de risques
3. Le choix des Tests Psychotechniques
   - Mesure des aptitudes psychomotrices
   - Mesure des aptitudes cognitives
   - Examen des comportements en situation complexe ou en état de stress
   - Passage en revue des batteries informatisées existantes sur le marché (Schuffried, Psymotest, Dufour, …) et des formats « secours » (version papier)
4. Les écrits professionnels : avis consultatif et compte rendu de l'examen psychotechnique
   - Les mentions légales et obligatoires à apposer sur le compte-rendu de test psychotechnique
   - Argumenter et conclure le compte-rendu de test psychotechnique
   - Transmettre le compte-rendu de test psychotechnique
5. Mise en situation et exercices sur des cas concrets
   - Atelier : Jeu de rôle – mise en situation de l'accueil d'un candidat (suspension avec alcoolémie, invalidation liée à des excès de vitesse, invalidation de plus de 1 an dont une infraction liée à l'usage de stupéfiants)

- Etude de cas :
  - Cas 1 : invalidation, le candidat entend des voix
  - Cas 2 : invalidation et usage de substances stupéfiantes
  - Cas 3 : invalidation d'un permis probatoire suite à une suspension pour usage de substances stupéfiantes
  - Cas 4 : suspension pour usage de substances stupéfiantes
  - Cas 5 : suspension pour une conduite en état d'ébriété

Moyens pédagogiques et techniques

Les méthodes théoriques et pratiques sont exposées et argumentées par des exemples précis et concrets. Les démonstrations sont suivies d'exécution par les participants (mise en situation en sous-groupe, en solo ou en binôme) ;
Notamment, les documents et informations provenant des sources suivantes seront utilisés :

- Les documents d'information produits par le ministre chargé de la sécurité routière ou le ministre chargé de la santé constituent des ressources et matériels pédagogiques (http://www.securite-routiere.gouv.fr/medias-outils/documentation/guides-et-depliants/) ;
- Les données épidémiologiques en matière de sécurité routière recensées par le dernier rapport annuel disponible de l'observatoire national de la sécurité routière (ONISR)
- Le site internet « santé & conduite » (http://medecins.inserr.org/) ;
- Les textes officiels suivants :
  - Arrêté NOR : INTS1621322A du 26 aout 2016 modifié et ses annexes
  - Arrêté NOR : INTS1905152A du 18 janvier 2019 et ses années
  - Tout texte officiel en lien avec la formation

Un livret pédagogique sera remis à l'issue de la formation, permettant aux stagiaires d'approfondir les points abordés lors de la formation.

La méthode pédagogique choisie favorise l'apprentissage à distance et en ligne. Elle permet aux apprenants d'être acteurs de leur apprentissage par la production et le partage de réflexion, d'analyse et de réalisations entre pairs.

Le scénario d'apprentissage est déterminé en vue de répondre aux objectifs :

• De performance de l'apprentissage

• De la variété pour stimuler l'engagement et éviter l'ennui

• De stimulation des échanges dans le groupe, de renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté.

Le formateur anime ses activités d'apprentissage, en intervenant de façon synchrone via une classe virtuelle. Les activités d'apprentissage sont construites en utilisant les services de la plateforme Webex.

Les stagiaires seront informés qu'ils doivent suivre une formation continue d'une durée de 3 heures un an après la formation initiale puis tous les 5 ans.

Moyens pédagogiques et techniques

L'évaluation de l'intégration des compétences est contrôlée par le formateur pour chaque stagiaire par un questionnaire à choix multiple.

Planning de la formation

Horaire	Intitulé	Durée
7h45	Accueil des participants	15 min
8h00- 8H30	Présentation des objectifs, du programme et de l'organisation	30 min
08h30-9h30	Les principales données épidémiologiques en matière de sécurité routière recensées par le dernier rapport annuel disponible de l'observatoire national de la sécurité routière	1 h
9h30-9h45	Les aspects psychologiques et comportementaux en matière de sécurité routière	15 min
9h45 -10h45	Le cadre règlementaire et l'organisation administrative encadrant les examens psychotechniques	1 h
10h45 -11h30	Les conditions de réalisation de l'examen	45 min
11h30-12h30	Le déroulement de l'entretien individuel	1h30
13h30- 15h00	Le choix des tests psychotechniques	1h30
15h00 -16h45	Les écrits professionnels : avis consultatif et compte rendu de l'examen psychotechnique	1 h
16h45 -17h30	Mise en situation - Tour de table	45 min
17h30- 18h00	Evaluation et Synthèse	30 min

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Mme Anais PRINCE par téléphone au 01.79.75.50.10 ou par mail a.prince@aaaep.fr

Délai d'inscription

L'apprenant a la possibilité de s'inscrire à une session de formation 48 heures avant la date de dispense de ladite formation. Renseignements et inscription par mail :formation@aaaep.fr ou par téléphone au 01.79.75.50.10